

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 29 août 2024**

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le **MUNICIPAL**

ID : 040-214002339-20240829-DEL50-DE



Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; Mme Pascale VOGT ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

Excusé(s) :

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Thierry LE PICHON
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Michel LALANNE
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 08 050 : Personnel : création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ; -

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est souhaité de créer un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du service administratif ;

Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :

- de créer 1 emploi non permanent d'attaché territorial à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper de diverses missions du service administratif.
- de procéder au recrutement dans les conditions suivantes :
 - l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 444 (majoré 395) correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché territorial (catégorie A).
 - le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240829-DEL50-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de créer** 1 emploi non permanent d'attaché territorial à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper de diverses missions du service administratif.
- **de procéder** au recrutement dans les conditions suivantes :
 - l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 444 (majoré 395) correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché territorial (catégorie A).
 - le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- **d'inscrire** au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Gilles LAHITTE.